

Isère

Titres de séjour : ces impossibles rendez-vous en préfecture...

Depuis le passage au tout numérique, en mars, de la préfecture de l'Isère, il est extrêmement difficile d'obtenir un rendez-vous, notamment pour les dossiers de titres de séjour. Sinon en ayant recours à des intermédiaires sans scrupule. Ce qui génère des conséquences humaines en cascade pour les étrangers.

« Avant, on rêvait d'un titre de séjour, maintenant seulement d'un rendez-vous. » Faouzi, un Grenoblois d'origine algérienne, se bat depuis des mois pour celui de son épouse. « J'ai réussi à renouveler le mien mais pas le sien car un robot aspire tous les rendez-vous en préfecture. J'ai appelé un avocat qui m'a d'abord réclamé 1 200 € ! » Face à sa stupeur, un avocat qui a un droit normalement gratuit, « il m'a dit : va à Saint-Bruno... »

Depuis la dématérialisation en mars dernier et la fin de l'accueil physique en préfecture, le cynique marché noir du rendez-vous bat son plein, ici comme ailleurs. Il y a donc ceux que l'on trouve sous le manteau pour 50 à 100 € et ceux que des sites internet proposent sans vergogne contre « un paiement unique de 9,99 € pour vos alertes jusqu'à obtention de votre rendez-vous ». Il faudra ajouter quelques dizaines d'euros après réception de la notification sur ces sites, dont l'un d'entre eux est enregistré au registre du commerce de... Chypre.

« On commence à exclure de la société des gens qui sont en règle »

Comment comprendre qu'un site de l'État puisse à ce point être « piraté » à l'heure où la cybercriminalité est un enjeu fondamental de la protection des données ? Ils sont nombreux à ne pas le comprendre et, surtout, à en vivre les conséquences au quotidien en Isère. Au

point qu'un collectif, « Bouge ta préf », s'est formé et alerte l'opinion publique depuis des mois. Jusqu'à une mise en demeure du préfet par avocat interposé il y a quelques jours. « Notre objectif, explique Pierre Michaud, coordinateur du mouvement, c'est de faire connaître les graves dysfonctionnements de la préfecture de l'Isère. Et si nous n'avons pas de réponse satisfaisante à cette mise en demeure, les avocats feront un référendum suspendu au tribunal. »

Membre de la Cimade (association de solidarité et de soutien politique aux migrants, réfugiés, déplacés, demandeurs d'asile et étrangers en situation irrégulière), Stéphane Dezelay reprend : « Cela aboutit à une dérégularisation. On commence donc à exclure de la société des gens qui sont en règle. » Il martèle : « Ne plus renouveler les titres, c'est une politique d'immigration. »

« On me réclame les mêmes documents que j'avais envoyés quand j'ai été régularisé en 2015 ! »

Un contexte qui frappe de plein fouet des étudiants, des salariés, de nombreux étrangers pourtant en règle mais confrontés à l'impossibilité de prendre rendez-vous ou à des cauchemars en papeterie.

Une Grenobloise, qui accueille des réfugiés depuis trente ans, confie n'avoir « jamais vu ça ». Valid est arrivé d'Algérie en 2012, parmi les plus cabossés de la décence noire. Son petit frère avait été assassiné, lui souffrait de stress post-traumatique dû aux violences qu'il a subies. Il a eu un CDI en 2018 et demandé en 2022 un titre de séjour que permet une convention franco-algérienne. Pour seule réponse, nous avons reçu une lettre qui lui refuse son titre de séjour et une autre qui le convoque pour... le renouvellement de son récépissé... »

Pour ce quadragénaire de Ma-

cédoine du Nord, même incompréhension : « Je n'ai pas réussi à obtenir de nouveau mon titre de séjour. J'ai pourtant reçu un courrier avec les pièces à fournir, ce que j'ai évidemment fait. On me réclama les mêmes documents que j'avais envoyés quand j'ai été régularisé en 2015 ! Résultat, j'ai perdu mon travail depuis trois mois. »

Un homme confie à son tour : « On me balade d'une institution à l'autre. La préfecture m'a envoyé vers un service pour compléter mon dossier qui, de son côté, m'a assuré que c'était de la responsabilité de la préfecture... »

Un jeune homme prend à son tour la parole : « On me bloque en préfecture. Pourtant, cet été, moi comme d'autres collègues dans ma situation avons refait les rails du tram grenoblois... »

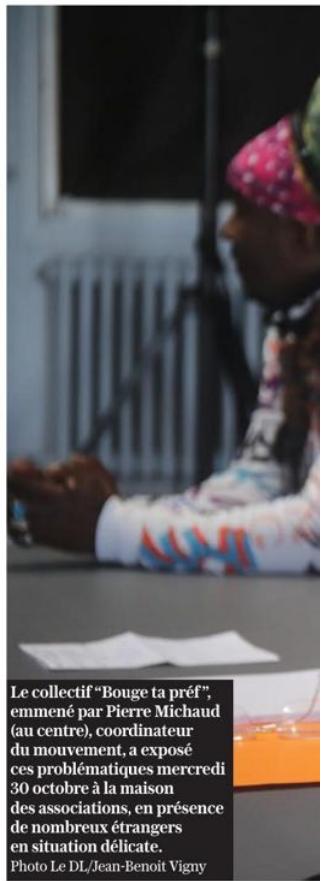
Cette crise du rendez-vous a pris « plus d'ampleur depuis un

mois », souligne Robert Seasau, membre de l'Apardap (association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection). « Auparavant, la préfecture indiquait au moins quand les créneaux étaient en ligne et on les attrapait, certes difficilement. Mais depuis septembre, ils ne viennent plus. »

Ce que confirme le site de la préfecture en réponse à des commentaires désespérés d'usagers : « Nous vous invitons à vérifier régulièrement la disponibilité des rendez-vous, puisque les créneaux peuvent se libérer à tout moment. »

Stéphane Dezelay soupire : « Puisque le préfet est incapable de résoudre le stock de retard, nous proposons une solution : prolonger automatiquement les personnes en règle. »

• Jean-Benoit Vigny



Le collectif « Bouge ta préf », emmené par Pierre Michaud (au centre), coordinateur du mouvement, a exposé ces problématiques mercredi 30 octobre à la maison des associations, en présence de nombreux étrangers en situation délicate.
Photo Le DL/Jean-Benoit Vigny

La préfecture reconnaît « de graves dysfonctionnements » et a porté plainte

C'est par un communiqué que la préfecture a répondu à nos questions. Et elle ne nie pas les problèmes numériques liés à « un module de prise de rendez-vous de plusieurs préfectures, victimes d'actes malveillants provoquant de graves dysfonctionnements et ne permettant pas aux usagers de réserver des créneaux de rendez-vous comme cela est prévu. Ces difficultés sont prises en compte au niveau national. Des solutions techniques sont actuellement recherchées pour pallier ces difficultés. »

Et d'ajouter qu'en Isère, « une plainte a été déposée en juillet auprès du procureur de la République du tribunal judiciaire de Grenoble. Des usagers également lésés se sont manifestés auprès de la préfecture et ont eux-mêmes porté plainte. »

Néanmoins, la préfecture

assure que « la refonte des conditions d'accueil des usagers étrangers et des modalités de délivrance des titres de séjour » a pour double objectif « de sécuriser l'ensemble du processus de délivrance des titres et d'améliorer les délais d'obtention des titres de droit au séjour ».

« Le nombre de créneaux de rendez-vous disponibles est adapté à l'accueil des 15 000 ressortissants étrangers »

Elle poursuit : « À cette fin, l'accueil des usagers se fait désormais exclusivement sur rendez-vous. Les usagers ont ainsi la garantie d'accéder à un service public préparé à leur apporter une réponse correspondant précisément à leur situation. Le nombre de créneaux de rendez-vous disponibles est adapté à l'accueil des 15 000 ressortissants étrangers. [...] À ce jour,

ce sont donc plus de 28 000 rendez-vous en préfecture et en sous-préfecture qui ont été attribués au cours des huit derniers mois (sans préciser la nature de ces rendez-vous, NDLR). Depuis la rentrée, pour répondre à la demande, l'activité des services a été soutenue : ainsi pour les deux mois de septembre et octobre, 8 200 usagers ont été accueillis. »

Même si les nombreux témoignages que nous avons collectés disent le contraire, la préfecture « constate une diminution des délais de délivrance des titres de séjour qui sont désormais, pour un dossier complet lors de son dépôt, de 2,5 mois en matière d'immigration professionnelle, de 3,5 mois pour les statuts étudiant et assimilé, et de 7 à 8 mois en moyenne pour les demandes au motif de la vie privée familiale ».



L'info en + ►

Pour le coordinateur du collectif "Bouge ta préf", Pierre Michaud, « la fraude grave révélée en 2023 explique, mais seulement en partie, les retards de la préfecture ».

En juin 2023, un agent de la préfecture de l'Isère et cinq complices présumés avaient en effet été placés en détention, soupçonnés d'avoir organisé un important trafic de titres de séjour qui aurait généré plus de 7 millions de gains.

« Le tarif pouvait atteindre 35 000 euros pour une carte de résident de 10 ans », détaillait le parquet de Lyon.

L'agent de la préfecture « travaillait en étroite collaboration avec deux réseaux » de malfaiteurs « installés dans la région grenobloise ».

« Le préfet avait promis en février un retour à la normale en septembre, sauf que c'est pire »

Stéphane Dezelay, coordinateur de "Bouge ta préf"

« C'est la galère » : Hugo, sismologue mexicain à Grenoble et... fonctionnaire de l'État français !

Il pourrait en rire si son avenir n'était pas en jeu. Parce qu'à entendre son récit, voilà un éclairage saisissant du dédale administratif. « Je suis arrivé du Mexique en France en 2013 pour mes études en sismologie et j'ai ensuite fait une thèse à l'UGA avec un titre de séjour "talent passeport" », témoigne Hugo.

Du talent, il en a, de la ressource aussi. « C'est l'antenne du campus qui traitait les dossiers de titres de séjour et ça se passait bien. » Il décroche ensuite un "postdoc" à l'université et rejoint même en 2020 l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à Paris. « Ça a été un peu plus compliqué dans ce secteur sensible. Mais l'IRSN a tout fait pour que j'obtienne les papiers. »

Pour cet expert en simulation de tremblements de terre

et modélisation numérique, la vie suit donc son cours et le revoilà à Grenoble en 2022, admis sur concours à un poste de chargé de recherches à l'IRD (institut de recherche pour le développement).

« On me demandait une autorisation d'accueil dans un labo dont je suis salarié en CDI ! »

C'est l'an dernier que l'affaire se corse et devient kafkaïenne. « En 2023, j'ai lancé à temps la demande de renouvellement. Mais, un jour avant l'expiration du délai, mon dossier a été refusé car je ne gagnais pas plus de 41 000 € » (qui correspondent à un "salarié qualifié"). Qu'à cela ne tienne, il coche suffisamment de cases pour demander un autre titre. Et là... « On m'a de nouveau refusé parce qu'il n'y avait pas l'at-

testation d'accueil du labo. Alors que j'avais un contrat de travail en CDI dans ce même labo ! Les RH de l'IRD m'ont dit que ça n'était pas possible d'établir un tel document puisque j'étais déjà... fonctionnaire ! »

La préfecture lui réclame à deux reprises un document qu'il avait déjà adressé... à la préfecture

De fil en aiguille, il obtient à l'été 2023 un titre valable « jusqu'au 17 décembre 2024 ». Alors cette année, pour éviter tout problème, il anticipe la démarche et envoie tous les documents requis en mai. « Je m'y suis pris très tôt car j'étais envoyé cet été en mission (par l'Etat français donc, NDLR) au Pérou. » Mais depuis mars, la totale dématérialisation l'oblige à prendre rendez-vous en ligne. « Ces rendez-vous

disparaissent tellement vite qu'on a dû s'y mettre à vingt, trois semaines de suite, pour dénicher un créneau ! » Oui mais voilà, « en septembre, je reçois une lettre pour me demander d'envoyer l'autorisation de travail, que j'avais évidemment déjà fournie.

Mais je l'ai quand même à nouveau glissé à la préfecture dans leur boîte aux lettres, puisqu'il n'y a plus d'accueil physique. » En octobre ? Rebelote, il reçoit la même demande ! « Je suis donc retourné en préfecture où l'on m'a indiqué de la mettre... dans la boîte aux lettres. »

Et si les services de préfecture lui demandent aujourd'hui « d'être patient », lui ne l'est pas : « L'an passé, j'avais déjà perdu un mois de salaire à cause de ces retards. Plus que jamais, c'est la galère. »

● Jean-Benoit Vigny



Malvoyant, Hugo a demandé de l'aide à pas moins de vingt amis pour se ruer sur les rendez-vous en ligne, « tellement ils disparaissent vite ».

Photo Le DL/J.-B.V.

ISS03 - VI